

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2023



L'an deux mille vingt-trois, le sept Février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	28
Membres représentés	7
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Michèle PELABERE
Date de la convocation des conseillers	1 ^{er} Février 2023
Date de l'affichage de la convocation	1 ^{er} Février 2023



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO (**arrivée à 19 11**), Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Magalie FRANÇOIS, Monsieur Pascal GIACOMEL (**arrivé à 19h31**), Madame Maria ALVES, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU (**arrivée à 20h16**), Monsieur Hassan FERRE, Madame Aurélie TASTAYRE, Monsieur Samir METIDJI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Monsieur Aada TEKOUK donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Madame Nassera ZOUBIR donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Monsieur Dominique DI PONIO donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET
Madame Danièle KAMENI donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7,

Vu la délibération N°2023-05/02-05 en date du 07 février 2023, portant adoption du budget primitif 2023,

Vu l'avis de la commission Finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 30 janvier 2023,

Considérant que la ville de Villeparisis apporte un soutien financier en direction des associations dans divers secteurs,

Entendu l'exposé de Madame Caroline DIGARD, Adjointe au Maire, chargées des Fêtes, de la Vie Associative, des Séniors, des liens intergénérationnels et État Civil,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}

APPROUVE le tableau détaillant le montant des subventions allouées aux associations, pour l'année 2023, tel que détaillé ci-après :

L'enveloppe globale proposée au Budget Primitif 2023 s'élève à 862 244,00 € et se ventile comme suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2022	SUBVENTIONS 2023
ANCIENS COMBATTANTS		
CEACVG (Comité d'Entente Anciens Combattants)	0,00 €	0,00 €
SOUVENIRS FRANÇAIS	182,00 €	0,00 €
UNC (Union Nationale des Combattants)	281,00 €	280,00 €
TOTAL ANCIENS COMBATTANTS	463,00 €	280,00 €

AUTRES		
MICROPARISIS	1 296,00 €	1 000,00 €
PRÉVENTION ROUTIÈRE	165,00 €	165,00 €
TOTAL AUTRES	1 461,00 €	1 165,00 €

BIEN-ÊTRE ANIMAL		
ÉCOLE DES CHATS	2 000,00 €	3 000,00 €
A TOUTES PATTES	1 000,00 €	0,00 €
TOTAL BIEN-ÊTRE ANIMAL	3 000,00 €	3 000,00 €

CULTURE ET LOISIRS		
CENTRE CULTUREL JACQUES PRÉVERT	350 000,00 €	87 500,00 €
MÉMOIRES DES BERBÈRES DE France	0,00 €	165,00 €
FANTASIE CRÉATIVE (Arc en ciel 92)	165,00 €	900,00 €
CAPAV (Centre d'animation par l'audiovisuel)	981,00 €	500,00 €
CLUB PHILATÉLIQUE	721,00 €	750,00 €
LES CONTEURS DU RACONTOIR	636,00 €	700,00 €
LES PETITES FÉES DU POINT COMPTÉ	657,00 €	700,00 €
LES PETITS COINS DU PORTUGAL	670,00 €	1 000,00 €
VIVA ITALIA	670,00 €	700,00 €
VILLEPARISIS ET SON PASSÉ	500,00 €	700,00 €

Accusé de réception en préfecture
590 200 05 144-20230214-23_0755700
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023

TOTAL CULTURE ET LOISIRS

356 000,00 €

93 615,00 €

SANTÉ ET HANDICAP		
ASSOCIATION DES PARALYSES DE France 77	300,00 €	600,00 €
ASSOCIATION ENTRAID ADDICT77 (ALCOOL ASSISTANCE)	250,00 €	300,00 €
ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BÉNÉVOLE	600,00 €	800,00 €
BIBLIOTHÈQUE SONORE	374,00 €	370,00 €
ENTREZ DANS MA BULLE	0,00 €	165,00 €
HORIZON CANCER	150,00 €	650,00 €
MARYSE FIN DE VIE	150,00 €	0,00 €
SUR LE CHEMIN DE L'AUTISME	200,00 €	650,00 €
UNAF AM 77	150,00 €	150,00 €
TOTAL SANTE ET HANDICAP	2 174,00 €	3 685,00 €

EMPLOI		
AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE	1 300,00 €	1 500,00 €
TOTAL EMPLOI	1 300,00 €	1 500,00 €

ENVIRONNEMENT		
ADRCDG 77	165,00 €	165,00 €
LES JARDINEURS	165,00 €	1 000,00 €
TOTAL ENVIRONNEMENT	330,00 €	1 165,00 €

ÉDUCATION/JEUNESSE		
ADO	518,00 €	0,00 €
BIBLIOTHÈQUE DE RESSOURCES ET D'INFORMATION POUR L'ÉDUCATION	165,00 €	165,00 €
DDEN	165,00 €	0,00 €
LA PARENTHÈSE	165,00 €	165,00 €
TOTAL ÉDUCATION/JEUNESSE	1 013,00 €	330,00 €

CITOYENNETÉ ET SOLIDARITÉS		
ARILE	1 000,00 €	500,00 €
CANTINA SOLIDAIRE	255,00 €	300,00 €
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	97 000,00 €	113 000,00 €
ESPOIRS DE VIE	327,00 €	330,00 €
FEMMES LIBRES LA MAISON DES VILLEPARISIENNES	165,00 €	500,00 €
GÉNÉRATION'ELLES	165,00 €	0,00 €
LES CITADINES	778,00 €	950,00 €
MAISON POUR TOUS	200 000,00 €	450 000,00 €
VILLEPA SECOURS	300,00 €	500,00 €
TOTAL CITOYENNETÉ ET SOLIDARITÉS	299 990,00 €	566 080,00 €

Accuse de réception en préfecture
077-217705144-20230214-23_07555-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023

SPORTS		
AÉROMODÉLISME	2 856,00 €	2 150,00 €
BI-CROSS 2000	5 341,00 €	5 340,00 €
BUDO-CLUB	4 092,00 €	4 100,00 €
CHANBARA	1 725,00 €	0,00 €
ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS	11 825,00 €	11 830,00 €
G.V.L.	6 331,00 €	6 000,00 €
GOJU RYU	1 000,00 €	0,00 €
JUDO CLUB VILLEPARISIS	6 901,00 €	6 900,00 €
LES GORGONES	1 600,00 €	1 600,00 €
MACADAM 77	1 321,00 €	1 800,00 €
RAFALE ESPRIT CONTACT	1 000,00 €	2 000,00 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	14 500,00 €	14 500,00 €
SPORTS JEUNES VACANCES	2 116,00 €	2 200,00 €
TRIATHLON	2 953,00 €	2 950,00 €
VILLEPARISIS AQUATIQUE CLUB	1 000,00 €	1 600,00 €
USMV BADMINTON	7 026,00 €	7 030,00 €
USMV BASKET	6 719,00 €	6 720,00 €
USMV CLUB CANIN	2 242,00 €	2 240,00 €
USMV COLOMBOPHILIE	1 780,00 €	1 780,00 €
USMV COUNTRY	1 000,00 €	1 000,00 €
USMV CYCLISME	3 911,00 €	3 910,00 €
USMV CYCLOTOURISME	2 457,00 €	2 460,00 €
USMV FOOTBALL	25 967,00 €	25 970,00 €
USMV GYMNASTIQUE	18 045,00 €	18 050,00 €
USMV HAND- BALL	9 498,00 €	9 500,00 €
USMV JUDO	6 619,00 €	6 620,00 €
USMV MUSCULATION	2 398,00 €	2 400,00 €
USMV PÉTANQUE	1 650,00 €	1 650,00 €
USMV ROLLERS	6 034,00 €	6 030,00 €
USMV TAEKWONDO	5 754,00 €	5 750,00 €
USMV TENNIS	14 963,00 €	14 960,00 €
USMV TENNIS DE TABLE	4 507,00 €	4 500,00 €
USMV TIR À L'ARC	1 998,00 €	2 000,00 €
VIET VO DAO	1 000,00 €	1 000,00 €
VILL'PAS RANDO	2 860,00 €	2 860,00 €

TOTAL SPORT

190 989,00 €

Accuse de réception en préfecture
077-217705144-20230214-23_07555-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023

ASSOCIATIONS PARENTS D'ÉLÈVES		
ANATOLE FRANCE – F.C.P.E	60,00 €	84,00 €
ANATOLE FRANCE – U.N.A.A.P.E	76,00 €	52,00 €
ARISTIDE BRIAND – F.C.P.E	68,00 €	92,00 €
ARISTIDE BRIAND -U.N.A.A.P.E	52,00 €	28,00 €
BARBARA – ÉCOLES MATERNELLE et ÉLÉMENTAIRE - F.C.P.E	60,00 €	36,00 €
BARBARA – ÉCOLES MATERNELLE et ÉLÉMENTAIRE - U.N.A.A.P.E	100,00 €	100,00 €
CHARLEMAGNE – F.C.P.E	68,00 €	68,00 €
CHARLEMAGNE – A.P.E.V.A	44,00 €	44,00 €
FREINET - ECOLE MATERNELLE – F.C.P.E	60,00 €	60,00 €
FREINET - ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE – F.C.P.E	92,00 €	100,00 €
JOLIOT CURIE – F.C.P.E	116,00 €	108,00 €
KERGOMARD – F.C.P.E	52,00 €	52,00 €
KERGOMARD – A.P.E.V.A	44,00 €	36,00 €
MAIL DE L'OURCQ – F.C.P.E	52,00 €	0,00 €
MAIL DE L'OURCQ – P.E.I	0,00 €	52,00 €
NIÉMEN - ÉCOLE MATERNELLE – L.P.N.C.A	0,00 €	52,00 €
NIÉMEN - ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE – P.E.I	92,00 €	36,00 €
RENAN - ÉCOLE MATERNELLE – F.C.P.E	52,00 €	44,00 €
RENAN - ÉCOLE MATERNELLE – P.E.I	44,00 €	52,00 €
RENAN - ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE – F.C.P.E	60,00 €	68,00 €
RENAN - ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE – P.E.I	68,00 €	68,00 €
SÉVERINE – F.C.P.E	76,00 €	124,00 €
SÉVERINE – U.N.A.A.P.E	60,00 €	0,00 €
RÉPUBLIQUE – P.E.I	76,00 €	68,00 €
COLLÈGE J MONOD – F.C.P.E	114,00 €	114,00 €
COLLÈGE J MONOD – U.N.A.A.P.E	86,00 €	86,00 €
COLLÈGE G.PHILIPPE – F.C.P.E	86,00 €	100,00 €
COLLÈGE G.PHILIPPE – U.N.A.A.P.E	114,00 €	67,00 €
COLLÈGE G.PHILIPPE – A.P.E.V.A		33,00 €
COLLÈGE SIMARD – F.C.P.E	134,00 €	134,00 €
COLLÈGE SIMARD – U.N.A.A.P.E	33,00 €	
COLLÈGE SIMARD – A.P.E.V.A	33,00 €	66,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS PARENTS ÉLÈVES	2 072,00 €	2 024,00 €
TOTAL	858 792,00 €	862 244,00 €

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230214-23_07555-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023

(*) Le montant de l'aide allouée au fonctionnement du Centre Culturel Jacques Prévert (CCJP) par la ville de Villeparisis, en 2023, s'élève à 680 000,00 €, ventilée comme suit : un versement égal à 87 500,00 € à l'association « Centre Culturel Jacques Prévert » au cours du 1^{er} trimestre 2023 puis, au 1^{er} avril 2023, suite à municipalisation de l'établissement, un versement sur le budget annexe « CCJP » égal à 592 500,00 €.

Un montant forfaitaire égal à 165,00 € est attribué, après étude des documents administratifs et financiers, à toute nouvelle association sollicitant une aide financière de la ville de Villeparisis.

Article 2

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions.

Article 3

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65, article 65748 du budget primitif 2023.

Article 4

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de MEAUX, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des actes administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

- USMV Judo

Ne participe pas au vote : Michel Coulanges

- COS

Ne participent pas au vote : Laura Strulovici et Michel Coulanges

- U.N.A.A.P.E (collège G Philipe)

Ne participe pas au vote : Fatima Menzel

- CCJP (Centre culturel Jacques Prévert)

Ne participe pas au vote : Gérard Chollet

- CCJP (Centre Culturel Jacques Prévert)

Ne participe pas au vote : Dominique Di Ponio

- ADR CDG Express

Ne participe pas au vote : Pascal Giacomel

- FCPE (école Anatole France)

Ne participe pas au vote : Emma Abreu

- Femmes libres, la maison des Villeparisiennes

Ne participe pas au vote : Aurélie Tastayre

Adopté après le vote suivant :

35 votants dont 7 pouvoirs

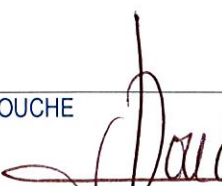
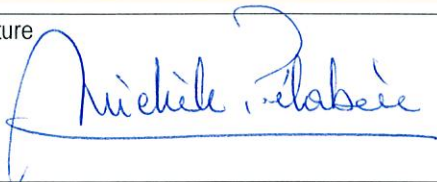
34 pour dont 7 pouvoirs (groupe majoritaire et Villeparisis, l'avenir pour ambition)

1 abstention (Monsieur Sicre de Fontbrune)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature	Signature
	
Frédéric BOUCHE Maire	Michèle PELABERE Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230214-23_07555-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023